



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PÔLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

N° Spécial

18 Février 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial PCI du 18 Février 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
PCI N° 2020-10	14.02.2020	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France.	3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

ARRETE PCI n° 2020-10 du 14 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code du commerce ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administrative territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine;

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à l'effet de signer au nom du préfet des Hauts-de-Seine, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région d'Île-de-France, dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet des Hauts-de-Seine :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Salaires et Conseillers des salariés	Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	Articles L3232-7, L3232-8, R3232-3 et R3232-4 du CT
	Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	Articles L3232-7, L3232-8, R3232-6 du CT
	Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés	Article D1232-5 du CT
	Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié	Articles D1232-7 et 8 du CT
	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission.	Article L1232-11 du CT
Conciliation	Procédure de conciliation	Articles L2522-4 et R2522-1 à R2522-21 du CT
Apprentissage Alternance	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	Articles L6223-1 et L6225-1 à L6225-3, R6223-16 et R6225-4 à R6225-8 du CT
Main d'œuvre étrangère	Autorisations de travail	Articles L5221-2 et suivants, articles R5221-1 et suivants du CT
	Visa de la convention de stage d'un étranger	Articles R313-10-1 à R313-10-4 du CESEDA
Aide aux salariés placés en activité partielle	Attribution de l'allocation d'activité partielle	Articles L5122-1, R5122-1 à R5122-19 du CT
	Accord préalable d'autorisation d'activité partielle	Articles L5122-1, R5122-2 à R5122-4 du CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Emploi	Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle	Article R1143-1 du CT
	Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés	Articles L5111-1 à 3, L5123-1 à 9, L1233-1-3-4, R5112-11, et L5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2 du CT, circulaires DGEFP 2004-004 du 30/06/04 et 2008-09 du 19/06/08, R 5123-1 à 41
	Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi	Articles L5121-4 et 5 et R5121-14 à 18 du CT
	Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC	Articles L5121-3, D5121-4 et D5121-13 du CT
	Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17CT	Articles D2241-3 et D2241-4 du CT

Emploi	Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP)	Loi n° 47-1775 du 19/09/47, loi 78-763 du 19/07/78, loi n° 92-643 du 13/07/92, décret n° 87-276 du 16/04/87, décret du 10/02/02, circulaire DGEFP 2002-53 du 10/12/02 et 2003-04 du 04/03/03
	Dispositifs locaux d'accompagnement	Décret n°2015-1103 du 01/09/2015 Article 61 Loi du 31 juillet 2014
	Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance pour les GEIQ	Article D6325-24 du CT, circulaire DGEFP 97.08 du 25/04/97 Décret n°2015-998 du 17/08/2015
	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	Articles L7232-1 et suivants du CT, R7232-4 du CT
	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	Articles L5132-1 à 6, 44, D5132-10-1, R5132-10-6 à R5132-10-11, D5132-26, R5132-27 à R5132-43, R5132-44 à R5132-47 du CT, l'instruction DGEFP n°2014-2 du 2 février 2014
	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires"	Articles R3332-21-3 du CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Garantie jeunes	Décisions d'admission, de renouvellement, de suspension ou de sortie relatives à la garantie jeunes et à l'allocation afférente	Décret n°2013-880 du 01/10/2013
Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap	Sanction administrative pour non-respect de l'obligation d'emploi	Articles L5212-12 et R5212-31 du CT
	Obligation d'emploi et versement d'une contribution annuelle	Articles R.5212-1 à R.5212-11 et R.5212-19 à R.5212-31 du CT
	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs en situation de handicap	Articles L5212-8 et R5212-15 du CT
Travailleurs en situation de handicap	Subvention d'installation d'un travailleur en situation de handicap	Articles R5213-52, D5213-53 à D5213-61 du CT
	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs en situation de handicap	Articles L5213-10 et R5213-32 à R5213-38 du CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Métrologie légale	Attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés	Décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45
	Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure(en cas d'absence d'organisme désigné)	Articles 18 et 23 du décret 2001-387 du 03/05/01
	Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure	Article 26 décret 2001-387 du 03/05/01
	Délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés	Article 37 du décret n° 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04
	Dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure	Article 41 décret 2007-387 du 03/05/01
	Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure	Article 62.3 arrêté du 31/12/01
	Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais	Article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01

ARTICLE 2

Sont exclus de la subdélégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les arrêtés ayant un caractère réglementaire de portée générale ;
- les circulaires et instructions générales adressées aux maires du département ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les mémoires en en défense, présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en matière d'inspection de la législation du travail ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus par le livre V du code de la justice administrative ;
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, le président du conseil régional, le président du conseil départemental, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations des maires et les maires.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnés, sera adressée en même temps au préfet des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3

Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et d'emploi d'Ile-de-France, est autorisé à donner délégation de signature à des agents placés sous son autorité, pour signer les actes pour lesquels il a lui-même reçu délégation.

Cette délégation de signature sera prise, au nom du préfet des Hauts-de-Seine par un arrêté de subdélégation qui devra être transmis au préfet des Hauts-de-Seine aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 4

L'arrêté préfectoral MCI n°2020-04 du 6 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, est abrogé.

ARTICLE 5

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France et de la préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 14 février 2020

Le Préfet



Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>